Case FRC 6269

LE PAIN A BON MARCHÉ,

OU

LE MONOPOLE TERRASSÉ,

ET LE PEUPLE VENGÉ.

Quoad panem omne regnum,
In se divisum desolabitur.

Présenté à l'Assemblée Nationale.

PAR M. J. D. L.

IL est réellement étrange, qu'après une disette, ou, pour mieux dire, une misere aussi grande que celle que la France vient d'éprouver, on craigne de prononcer sur l'exportation des grains hors du Royaume; & l'on ne rougira pas de nous dire, que le Gouvernement fait venir deux cents mille setiers de l'Etranger, pour approvisionner Paris, tandis que Paris est entouré de Provinces (1) qui

(1) Le Soissonnois, la Beauce & la Picardie, qui, elles seules, approvisionneroient la moitié du Royaume.

ont eu, dans tous les temps, trois fois plus de grains qu'il n'en falloit pour se nourrir elles-mêmes comme la Capitale.

Quoi donc! on nous prendra toujours pour des badauds, qui n'ont pas mieux appris à calculer leurs intérêts, que nos ..... Ministres à ménager le Trésor public, pour savoir en faire un meilleur emploi!

On n'est pas assez content de nous avoir fait manger des grains gâtés, des bleds empoisonnés, qui ont donné la diarrhée à la moitié des habitants de Paris, & qui ont surchargé les Hospices & les Hôpitaux de malades après avoir pressuré & laissé pressurer ignominieusement la bourse de la classe la plus pauvre, qui se trouve très-heureuse quand elle a du pain!

Il paroît bien que les plaintes, les larmes & les cris des victimes immolées à la cupidité des usuriers & gens à argent, qui ont été, de tous les temps, les sangsues publiques, n'ont pas allarmé les Prôneurs du Commerce libre sur les grains, comme leurs Agents infâmes de la Cour, & que, lorsqu'ils desirent que le Gouvernement ait la lâcheté de souffrir l'exportation des grains hors du Royaume, ce seroit vouloir affamer le peuple une

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

autre fois, & le plonger dans la misere la plus profonde.

Oui, j'en jure; la chose ne sera pas! & en dépit de toute la cohorte usuriere, le Peuple François ne souffrira jamais qu'on exporte au-dehors la denrée qui lui est la plus nécessaire à la vie, jusqu'à ce qu'il soit assuré par lui-même qu'il en a assez pour se nourrir & se substanter d'une récolte à l'autre, mais même encore six mois après la récolte.

En effet, n'est-il pas honteux d'entendre dire à des hommes sensés, à des Représentants du Peuple, dans le moment où l'on n'est pas encore à l'abri de la disette : Qu'il seroit dangereux, aujourd'hui, de ne pas permettre l'exportation »; tandis qu'on paie encore le pain, dans la Capitale, trois sols la livre, & que, sous l'Abbé Terrai, en 1770, il n'y valoit que 2 sols, ou environ, lorsque la plupart des Provinces du Midi étoient affamées.

Il est bien visible que les monstres qui ont osé engager le Roi, qui ne peut pas tout voir & prévoir, à se prêter à une pareille infâmie, se sont bien gardés de représenter à ce bon Prince, que c'étoit vouloir mettre le couteau tiré entre tous ses Sujets :

car il n'y a pas, j'oſe le dire, un honnête homme dans le Royaume, qui ne s'armât de fourches & de piques pour tomber ſur les infâmes, ou leurs Agents à la veuir, qui oſeroient accaparer des grains pour les emmagaſiner & en démunir le Pays.

D'ailleurs, quel eſt donc le danger qu'il y auroit, ſi l'exportation étoit défendue, & s'il n'y avoit que la circulation intérieure qui fût établie ?

Seroit-ce les Propriétaires des terres qui les afferment, ou ceux qui les cultivent, qui en ſouffriroient ?

Ce ne ſeroit ſurement pas les Propriétaires, parce qu'il n'y a pas cent riches Propriétaires dans le Royaume qui ſe mêlent de cultiver eux-mêmes leurs terres ou leurs Domaines ; & qu'au contraire, ils ſe plaiſent tous à avoir des Fermiers, autant pour flatter leur pareſſe, que pour jouer le Financier.

Seroit-ce les Fermiers ? Je ne ſais pas s'il eſt de la ſaine politique d'un Gouvernement ſage, & dans un ſiecle éclairé, comme l'on veut que ſoit le nôtre, de vouloir enrichir huit ou dix mille individus, pour en ruiner vingt-quatre millions... Et encore n'y a-t-il que les gros Fermiers, ordinairement, qui ſe plaiſent à accumuler leurs den-

rées, pour pouvoir s'enrichir des dépouilles des malheureux, & assouvir leur infâme avarice, parce que le Fermier qui n'est pas riche est forcé de vendre, de bonne heure, sa denrée, ou une partie de sa denrée, pour payer sa ferme à son Seigneur.

Il n'y a donc, comme on le voit, que ces gens à argent, ces gens stupides, & qui n'ont que la soif de l'or, que les Aristocrates, dans l'Assemblée Nationale comme à la Cour, eussent voulu favoriser.....

Oh! je le demande : si, dans le siecle où nous sommes, puisque siecle il y a, le Peuple ou la Nation pourroient souffrir dans le Royaume un pareil brigandage? & si le Roi, instruit seulement de ces seules particularités, eût pu balancer seulement à défendre, de sa seule autorité, l'exportation des bleds hors de son Royaume, jusqu'à ce que son Peuple fût assuré qu'il ne seroit pas dans le cas une autre fois d'en manquer?

Mais, disons-le plutôt, on tâche tant à en imposer tous les jours à ce bon Roi, & à surprendre sa Religion; qu'il n'est pas étonnant qu'on lui présente tous les jours des paradoxes pour des vérités. Aussi, pour ne pas ressembler aux créa-

tures abominables qui cherchent si souvent à le tromper, tâchons d'éclairer de plus en plus ce Prince bienfaisant, sur la perfidie des conseils qu'on se plaît, de temps à autre, à lui donner.

On a vu ci-devant que j'ai dit, qu'on nous avoit annoncé deux cents mille septiers de grains pour approvisionner la Capitale, lesquels arriveront dans les mois de Novembre & Décembre.

On a fait plus : pour nous faire manger tranquillement les bleds pourris, & farines gâtées & échauffées, dont on avoit rempli la Halle, on n'a pas eu de honte de nous faire avertir qu'il étoit arrivé récemment, dans les Ports de Normandie, vingt-six Navires, chargés de grains, que l'on alloit faire décharger & monter à Paris.

J'ai dit ensuite, qu'il y avoit si peu d'apparence que Paris manquât de grains, qu'il étoit prouvé & reconnu que les Provinces du Soissonnois, la Picardie & la Beauce étoient dans le cas d'aprovisionner la Capitale, & se suffire à elle-même.

Quoi, donc ! dans le temps où le Royaume n'a plus besoin de grains, & encore moins la Capitale, puisque les Provinces qui l'entourent vont en regorger, on fera venir, à grands grais,

quarante à cinquante Navires chargés, dit-on ; pour l'approvisionner ; & nous dire après *qu'il seroit dangereux d'arrêter, tout-à-coup, l'exportation de cette denrée ?*

N'est-il pas visible, au contraire, que si on a demandé l'avis de l'Assemblée Nationale, pour exporter les grains de certaines Province, c'étoit pour couvrir la bévue que l'on avoit faite de faire venir des grains à contretemps ; ou pour faire sortir à l'abri de ces cinquante cargaisons, cent cinquante à deux cents Navires de cette denrée, qui mettroient encore le pauvre & l'ouvrier à contribution, & qui exciteroient de nouvelles émeutes ?

Je ne me donne pas pour grand calculateur de ce genre ; mais j'aurois eu assez de bon sens, si je m'étois trompé de la sorte, pour ne pas solliciter ou faire solliciter l'exportation des grains du Royaume, parce que j'aurois pensé qu'il se seroit trouvé quelqu'un d'assez humain, qui m'auroit relevé du péché de paresse sur la lenteur de mes idées ou de mes réflexions.

Mais, non : on nous prend toujours pour des badauds, ou des sots, qui n'ont pas l'esprit d'appercevoir les pieges qu'on leur tend pour les mo-

leſter & les enchaîner. Auſſi, ſi ce n'eſt encore que le prélude des horreurs qu'on a voulu nous faire endurer, je me remettrai à une autre feuille pour les dévoiler, & prouver à Noſſeigneurs de l'Aſſemblée & du Gouvernement, que les Pariſiens ſont trop vieux pour être, ſans ceſſe, gouvernés comme des imbécilles ou des enfants.

La ſuite eſt ſous Preſſe.

EXTRAIT de l'Arrêté du Comité de Police.

Le Comité de Police ne s'oppoſe nullement à ce qu'on faſſe vendre par les Colporteurs tout Ouvrage qui porte le nom d'Auteur, d'Imprimeur ou nom de Libraire.

Signés, le Comte DE MIROMEOIL, DE CORBINIERE, DU MANGIM.

Chez LAURENS *junior*, & CRESSONNIER, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, N°. 37.